

DÉCISION SUR LE CINQUIEME (5e) RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE PRINCIPALE DE L'UNION AFRICAINE SUR LES ÉTAPES PRATIQUES EN VUE DE FAIRE TAIRE LES ARMES EN AFRIQUE D'ICI 2020

La Conférence,

1. **ADOpte** le cinquième rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 (AUMR) et **FÉLICITE** le CPS pour son suivi permanent constant dans la mise en œuvre de l'AUMR, en particulier à travers ses décisions sur les questions de paix et de sécurité sur le continent ;
2. **RAPPELLE** la Déclaration solennelle du 50^e anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine (OUA/UA) adoptée le 25 mai 2013, à Addis-Abeba, dans laquelle la Conférence de l'Union s'est engagée à ne pas léguer le fardeau des guerres à la prochaine génération d'Africains et à mettre fin à toutes les guerres en Afrique d'ici 2020, ainsi que la décision Assembly/AU/Dec.630 (XXVIII) par laquelle la vingt-huitième session ordinaire de la Conférence, tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 30 et 31 janvier 2017, a adopté, après soumission par le CPS, la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes à l'horizon 2020 ;
3. **SOULIGNE** les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre de l'AUMR, en particulier dans son aspect politique, et **INVITE** les États membres à redoubler d'efforts pour faire en sorte que les autres aspects de l'AUMR, à savoir les aspects économiques, sociaux, environnementaux et juridiques, soient également mis en œuvre et fassent l'objet d'un bon rapport. Dans ce contexte, la Conférence **FÉLICITE** tous les États membres de l'UA, les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux de gestion et de règlement des conflits (CER/MR), les organisations de la société civile et le secteur privé, ainsi que les Nations Unies et les autres partenaires pour leurs efforts et leurs engagements en faveur de la mise en œuvre de l'AUMR, qui soutiennent les efforts de l'Afrique pour faire taire les armes et créer une Afrique exempte de conflits ;
4. **SE FÉLICITE** du thème de l'UA pour l'année 2020 *Faire taire les armes : créer les conditions propices au développement de l'Afrique* et **ENCOURAGE** tous les États membres, les CER/MR, les organisations de la société civile et le secteur privé, les Nations Unies et les partenaires à saisir l'occasion offerte par le thème de l'année 2020 pour mettre l'accent sur la mise en œuvre d'activités ciblées avec des objectifs et des résultats spécifiques, en vue d'accélérer et de concentrer les efforts dans la mise en œuvre de l'AUMR ; la Conférence **RÉITÈRE** en outre l'impératif de créer rapidement les conditions pour promouvoir une Afrique exempte de conflits ;

5. **SE FÉLICITE ÉGALEMENT** de la résolution 2457 du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée le 27 février 2019 sous la présidence de la Guinée équatoriale. Dans ce contexte, **FÉLICITE** les membres africains du Conseil de sécurité des Nations Unies (A3) qui ont conjointement promu et défendu l'adoption de la résolution, ainsi que le CPS et la Commission de l'UA pour leur soutien à l'A3. À cet égard, **SOULIGNE** que la résolution constitue une avancée dans la mobilisation du soutien international en vue d'atteindre l'objectif d'une Afrique exempte de conflits. La Conférence **LANCE UN APPEL** à tous les États membres et à toutes les parties prenantes concernées pour qu'ils veillent à la pleine mise en œuvre de la résolution, étant donné qu'au mois de décembre 2020 l'Afrique marque la fin de la mise en œuvre de l'AUMR;
6. **FÉLICITE** les États membres pour les progrès réalisés dans la promotion d'élections démocratiques et la consolidation de la bonne gouvernance, conditions essentielles pour répondre aux besoins de leurs citoyens, notamment par l'amélioration des prestations socio-économiques, et les encourage à poursuivre sur cette voie. La Conférence **FÉLICITE ÉGALEMENT** les États membres qui ont saisi l'opportunité de l'appui technique offerte par la Commission et encourage les autres à suivre leur exemple. À cet égard, **EXPRIME** son appréciation à la Commission de l'UA pour les efforts déployés et l'appui fourni pour aider les États membres à mettre en œuvre leurs programmes nationaux et **DEMANDE** à la Commission de persévérer dans ce sens. **ENCOURAGE** les États membres, avec l'appui de la Commission de l'UA, à continuer de mobiliser les ressources nécessaires pour leurs programmes nationaux, en particulier ceux relatifs à faire taire les armes. La Conférence **CONDAMNE FERMEMENT** toute ingérence politique et militaire extérieure dans les affaires du continent et **DEMANDE** aux États membres de renforcer et de consolider davantage la coopération et la solidarité entre eux en vue de s'assurer que l'Afrique façonne son destin, conformément aux instruments de l'UA, en particulier la Politique africaine commune de défense et de sécurité. **ENCOURAGE** le CPS à continuer à fournir un leadership et une orientation stratégiques pour faire progresser la conduite d'élections pacifiques et renforcer la bonne gouvernance sur le continent ;
7. **FÉLICITE** le CPS pour ses efforts continus en vue de la pleine opérationnalisation et du déploiement de la Force africaine en attente (FAA), y compris le maintien d'orientations stratégiques pour l'harmonisation de la capacité africaine de réaction immédiate aux crises (CARIC) dans le cadre de la FAA. **FÉLICITE ÉGALEMENT** les nations volontaires de la CARIC pour leur engagement à se conformer aux décisions pertinentes de la Conférence et aux communiqués du CPS pour assurer l'harmonisation rapide de la CARIC dans le cadre de la FAA. **FÉLICITE EN OUTRE** la Commission pour les efforts déployés dans l'élaboration de diverses politiques pour le fonctionnement de la FAA, en particulier la nouvelle doctrine pour les opérations de soutien à la paix, ainsi que pour la mise en place des dépôts logistiques régionaux de la FAA. **ENCOURAGE** les brigades régionales de réserve de la FAA à poursuivre leurs efforts pour assurer la préparation au déploiement ;

8. **EXHORTE** les États membres à adhérer pleinement aux instruments et aux politiques de l'UA, en particulier à la Politique africaine commune de défense et de sécurité ainsi qu'au Pacte de non-agression de l'UA, en tenant compte du fait que la défense et la sécurité d'un pays d'Afrique sont directement liées à celles des autres ;
9. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** des progrès accomplis dans la revitalisation du Fonds de l'UA pour la paix et **FÉLICITE** tous les États membres qui ont contribué au Fonds, en vue de garantir que l'Afrique devienne autonome en matière de paix et de sécurité et de renforcer la capacité de réaction rapide aux situations sur le continent, ce qui contribuera grandement à faire taire les armes et à créer des conditions propices au développement socio-économique ; **APPELLE** les États membres qui n'ont pas encore versé leurs contributions à le faire rapidement pour consolider les efforts de l'Afrique vers l'autonomie. Par ailleurs, la Conférence **FÉLICITE** les États membres ci-après pour leurs promesses d'appui financier au Fonds pour la paix :
- a) **Sénégal** : 500.000 \$EU alloués pour le programme Femmes, Paix et Sécurité et 500.000 \$EU pour le Fonds pour la Paix ;
 - b) **Le Nigeria** : 1.000.000\$EU pour lutter contre le terrorisme dans le Sahel
 - c) **Afrique du Sud** : 1.000.000 \$EU pour l'aide humanitaire dans le Sahel
 - d) **Ghana** : 1.000.000\$EU pour le fonds pour la paix.
10. **DEMANDE** au CPS, en collaboration avec les autres organes de l'UA et les organes politiques des CER/MR, de prendre les mesures appropriées et de mettre en place un format d'interaction pour traiter les questions d'alerte précoce et de réponse rapide, afin de prévenir les conflits ouverts et de renforcer les possibilités de faire taire les armes en Afrique. À cet égard, **DEMANDE ÉGALEMENT** au CPS et aux organes politiques des CER/MR de réfléchir à la mise en place d'un tel format lors de leur prochaine réunion consultative sur la paix et la sécurité en mai 2020. **RÉITÈRE** son appel aux États membres pour qu'ils tirent parti des outils, de l'UA, d'évaluation de la vulnérabilité structurelle de manière à contribuer au maintien de la cohésion et de la stabilité nationales et, dans ce contexte, **FÉLICITE** le Ghana pour ses efforts. **ENCOURAGE** les États membres à prendre des informations d'alerte rapide fondées sur des données probantes, telles que recueillies par la Commission et les Secrétariats des CER/MR, et à prendre les mesures nécessaires pour maintenir la stabilité, y compris en étendant la coopération nécessaire au CPS et à la Commission ;
11. **FÉLICITE** le CPS, avec l'appui de la Commission de l'UA, pour le renforcement de la coopération et de la synergie dans la mise en œuvre des programmes de DDR et de RSS, ainsi que dans la lutte contre les armes légères et de petit calibre illicites; **FÉLICITE ÉGALEMENT** la Commission de l'UA pour l'étude continentale de l'Atlas des flux d'armes illicites en Afrique et **APPROUVE** les recommandations

de ladite étude conjointe telles qu'approuvées par le CPS lors de sa 860^e réunion, tenue le 18 juillet 2019 ; la Conférence **EXHORTE** les États membres, la Commission et les CER/MR, ayant un mandat relatif aux armes légères, à renforcer davantage leurs capacités respectives en vue d'entreprendre des mesures intégrées et globales pour lutter contre ce fléau, conformément aux instruments régionaux et internationaux; En outre, **CONDAMNE FERMEMENT** toutes les violations des embargos sur les armes actuellement en vigueur en Afrique, en particulier parce qu'elles se traduisent par des fournitures illégales aux groupes terroristes et aux groupes armés, ainsi qu'aux réseaux criminels, qu'elles portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États membres et qu'elles menacent la sécurité et la stabilité régionales ; **SOULIGNE** l'urgence pour les États membres d'éliminer la fourniture d'armes légères et de petit calibre à des acteurs non étatiques non autorisés et d'agir pour le désarmement de ces groupes armés et de mettre fin à leurs actions; La Conférence **EXHORTE** tous les États membres à mettre en place des mesures pour freiner la prolifération illicite des armes et d'autres mesures pour arrêter l'afflux persistant d'armes illégales dans différentes régions du continent; **APPELLE** à dénoncer et à mettre au pilori toute entité ou personne se livrant à la fourniture illégale d'armes, y compris le financement et l'octroi de refuges sûrs pour ce trafic ; **DEMANDE** au CPS de renforcer sa collaboration avec le Conseil de sécurité des Nations Unies pour combler les lacunes dans la mise en œuvre, y compris dans le cadre de la réunion consultative conjointe annuelle entre les deux Conseils ;

12. **DEMANDE** au CPS de à continuer à fournir, à leur demande, aux États membres sortant d'un conflit, des orientations stratégiques pour la mise en œuvre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) et de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) ; **ENCOURAGE** la Commission à continuer à fournir une assistance technique aux États membres pour faciliter leurs programmes de DDR et de RSS et **L'EXHORTE** à poursuivre ces efforts;
13. **CONDAMNE DANS LES TERMES LES PLUS ÉNERGIQUES POSSIBLES** les actes de terrorisme et toutes ses formes en Afrique et **MET EN GARDE** contre la propagation de ce fléau sur le continent; **APPELLE** les États membres pour qu'ils poursuivent l'élaboration de leurs plans d'action nationaux, avec le soutien du CAERT, et le renforcement de leurs structures institutionnelles nationales dédiées à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi que le partage des bonnes pratiques et expériences dans la lutte contre les discours extrémistes; **FÉLICITE** le Royaume du Maroc pour son initiative d'accueillir le prochain Forum mondial des Nations unies pour l'Alliance des civilisations en 2020 et **ATTEND AVEC INTÉRÊT** les résultats du Forum qui devraient contribuer de manière significative à la promotion de la culture de la paix en Afrique; **SE FÉLICITE** de la "Conférence sur le rôle de l'Islam en Afrique: la tolérance, la modération face aux luttes intestines", organisée par le Forum international pour le renforcement de la paix dans les sociétés musulmanes tenue à Nouakchott, en Mauritanie, le 21 janvier 2020; **PREND ÉGALEMENT NOTE** de la Déclaration adoptée à l'issue de la Conférence par les Imams, les Oulémas et les leaders religieux musulmans venus de toute l'Afrique;

14. **SOULIGNE** la nécessité de distinguer entre le message de haine diffusé par les groupes terroristes et extrémistes violents se réclamant de l'Islam et le message de l'Islam authentique structuré autour des valeurs universelles de tolérance, de paix et de fraternité;
15. **EXHORTE** les États membres à renforcer la promotion de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et à sensibiliser les populations sur les valeurs africaines de tolérance religieuse et de coexistence pacifique, qui sont indispensables à la réalisation des objectifs de paix et de développement inscrits dans l'Agenda 2063;
16. **DEMANDE** à l'UA, en étroite collaboration avec les Secrétariats des CER/MR, de proposer de nouvelles mesures techniques en appui aux États membres de l'UA, afin de renforcer leur capacité à améliorer la sécurité et la sûreté maritimes, ainsi que le développement de l'économie bleue; La Conférence **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de l'UA, en attendant l'entrée en vigueur de la Charte de Lomé, de prendre l'initiative de mettre en place un forum consultatif qui facilitera des périodes d'examen des progrès dans le domaine maritime de l'Afrique; La Conférence **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de l'UA de finaliser l'examen du projet d'annexes à la Charte de Lomé, en tant que partie intégrante de la Charte, en vue de faciliter sa signature et sa ratification rapides par les États membres; La Conférence **ENCOURAGE** les États membres à effectuer des patrouilles conjointes dans leurs eaux territoriales respectives et **APPELLE** les partenaires à apporter leur soutien à l'UA pour lutter contre l'insécurité maritime en Afrique.
17. **DEMANDE** aux États membres d'entreprendre des évaluations régulières des risques de cybersécurité, avec le soutien de la Commission, en particulier d'AFRIPOL, et **FÉLICITE** les États membres qui ont signé, ratifié et mettent déjà en œuvre la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo de 2014); à cet égard, la Conférence **ENCOURAGE** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à faire de même sans plus tarder; **DEMANDE** à la Commission de l'UA de créer des plates-formes, tels que des forums régionaux dédiés à la discussion des questions liées à la cybersécurité, en vue de faciliter le partage des expériences, des enseignements tirés et des bonnes pratiques, ainsi que de promouvoir la coopération régionale et internationale dans la promotion de la cybersécurité. **DEMANDE ÉGALEMENT** au Département des infrastructures et de l'énergie de la Commission de l'UA, en étroite collaboration avec les Secrétariats des CER/MR, d'élaborer rapidement une stratégie continentale de cybersécurité et une loi type de cybersécurité à soumettre au CPS pour examen;
18. **FÉLICITE** le CPS et les États membres qui ont mis en œuvre le mois de l'amnistie en Afrique et **DEMANDE** aux autres États membres de mettre également en œuvre cette activité dans le cadre de la responsabilité collective pour faire taire des armes sur le continent. La Conférence **APPELLE** les CER/MR avec leurs

États membres à intensifier leurs efforts pour assurer le succès du mois de l'amnistie dans leurs régions; Par ailleurs, **ENCOURAGE** le CPS à mettre en œuvre le Mois de l'amnistie en Afrique sur le terrain pour sensibiliser le public et pour que les citoyens apprécient l'initiative et sa contribution à la paix; **FÉLICITE** la Commission de l'UA pour son soutien technique et financier aux États membres et **APPELLE** les partenaires à continuer d'apporter un soutien à la Commission de l'UA dans la mise en œuvre de cette activité;

19. **EXPRIME SA GRATITUDE** au Gouvernement égyptien pour son engagement et son soutien, ainsi qu'à la Commission de l'UA pour les efforts déployés en vue de l'opérationnalisation du Centre pour la reconstruction et le développement post-conflit de l'Union africaine ; La Conférence **APPELLE** les États membres à financer le Centre dans le cadre du budget ordinaire à compter de 2021, afin d'assurer que le Centre fonctionne de manière durable; À cet égard, la Conférence **DEMANDE** à la Commission de l'UA de procéder à un examen de la mise en œuvre de RDPC et de créer une base de données des experts en RDPC, conformément aux décisions du CPS;
20. **ENCOURAGE** les États membres à s'engager davantage dans la mise en œuvre des mesures **pratiques** définies dans le cadre de l'aspect économique de la Feuille de route principale pour faire taire les armes, afin de créer les conditions nécessaires au développement des activités économiques, ainsi qu'à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes; **EXHORTE** les États membres à poursuivre la mise en œuvre des instruments et politiques de l'UA, en accordant une attention particulière à la promotion du rôle des femmes et des jeunes dans les processus de paix et de développement; **FÉLICITE** le CPS pour les progrès accomplis en vue d'assurer que les questions de la jeunesse et des femmes sont transversales dans le programme de paix, de sécurité et de développement du continent; **DEMANDE** au CPS de continuer à intégrer la dimension de la paix, de la sécurité et du développement dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale sur les mesures pratiques pour faire taire les armes, compte tenu de son impact positif sur la stabilisation du continent;
21. **FÉLICITE** le CPS pour le leadership dont il a fait preuve en matière de prévention et de réponse aux épidémies/pandémies en Afrique, en particulier l'autorisation du déploiement immédiat d'une mission de l'UA contre Ebola en RDC (MAEC), pour apporter un soutien aux autorités concernées de la RDC dans la lutte contre le virus d'Ebola dans ce pays. **FÉLICITE** la Commission de l'UA pour son soutien technique apporté aux pays affectés par l'épidémie d'Ebola et **SOULIGNE** que la création du CDC Afrique est une des principales réalisations de l'Afrique dans la création d'un environnement social propice aux citoyens africains. À cet égard, **DEMANDE** aux États membres de continuer à apporter leur soutien aux activités du CDC Afrique.
22. **EXHORTE** les États membres de continuer à promouvoir la tolérance zéro à l'égard des abus sexuels, en particulier dans les opérations de soutien à la paix de l'UA; la Conférence **DEMANDE** aux États membres de protéger les camps des

personnes déplacées en interne et des réfugiés contre toute forme de militarisation et de préserver le caractère civil de ces camps et infrastructures publiques; **APPELLE** tous le secteur privé et la communauté internationale dans son ensemble à apporter le soutien financier et technique nécessaire à la promotion des activités sociales sur le continent;

23. En ce qui concerne la réponse aux catastrophes naturelles, la Conférence **DEMANDE** au Président de la Commission de l'UA de faire des recommandations sur les voies et moyens permettant au Sous-comité du Comité des représentants permanents sur **les** réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées de répondre rapidement en cas de catastrophes naturelles et de situations humanitaires sur le continent; **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission d'accélérer l'opérationnalisation de l'Agence humanitaire africaine (AfHA), comme le prévoit la position africaine commune sur l'efficacité humanitaire, en vue de soutenir les États membres à se préparer et à gérer les risques de catastrophe; En outre **SOULIGNE** le rôle important de la FAA dans l'acheminement d'une aide humanitaire pour soulager les souffrances des populations civiles dans les zones de conflit et soutenir les efforts visant à faire face aux effets des catastrophes naturelles sur le continent, conformément à l'article 13, paragraphe 3, point f), du Protocole relatif à la création du CPS; **ENCOURAGE** les États membres à mettre en œuvre le Plan d'action de l'UA de Kigali sur l'eau et l'assainissement en Afrique, adopté à Malabo, en 2014 et la Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et la transformation agricoles pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, adoptée en 2014;
24. **SE FÉLICITE** de l'opérationnalisation des Commissions sur le climat dédiées aux régions du Sahel et du Bassin du Congo, issues du Sommet africain pour l'action tenu à Marrakech en 2016 et **DEMANDE** à la Commission de l'UA, en pleine collaboration avec les États membres, de soutenir l'opérationnalisation des Commissions sur le Bassin du Sahel et du Congo, ainsi que la Commission des petits États insulaires, conformément à la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.723 (XXXII). Conformément aux décisions du CPS, **DEMANDE** au Président de la Commission de l'UA d'explorer des voies et moyens innovants permettant de financer les actions climatiques en Afrique, tels que l'Initiative d'adaptation africaine (AAI); l'Initiative africaine sur les énergies renouvelables (AREI); l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine (AAA), et les Commissions sur le bassin du Sahel et du Congo, ainsi que sur les petits États insulaires. À cet égard, **DEMANDE ÉGALEMENT** au Président de la Commission de lui faire rapport sur cette initiative. Par ailleurs, **REITERE** sa demande au Président de la Commission de l'UA pour nommer un Envoyé spécial sur le changement climatique et la sécurité en Afrique;
25. **EXPRIME SA SATISFACTION** pour les progrès accomplis dans la signature et la ratification des traités et instruments juridiques de l'OUA/UA par les États membres et **FELICITE** la Commission de l'UA pour l'étude qu'elle a entreprise à cet effet; **ENCOURAGE** les États membres à continuer de signer, de ratifier et d'intégrer dans leur législation ces traités et instruments, afin d'assurer l'avancement vers la

réalisation des visions et des objectifs de l'UA, y compris celle de faire taire les armes sur le continent; **DEMANDE** à la Commission de l'UA de continuer d'apporter un soutien au renforcement des capacités des États membres dans les domaines de la rédaction juridique et législative en vue de faciliter l'application des traités de l'OUA/UA;

26. **SE FÉLICITE** des réunions et événements prévus de l'UA, à savoir celui qui sera accueilli par la Guinée équatoriale, en mars 2020, sous l'égide du CPS, afin de réfléchir à des moyens plus innovants de renforcer l'action de mise en œuvre de la Feuille de route principale sur les mesures pratiques pour faire taire les armes; et celui qui sera accueilli par le Kenya en mars/avril 2020 pour faire le point sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale sur les mesures pratiques pour faire taire les armes, afin de jeter les bases de la voie à suivre; et le Sommet extraordinaire de l'UA sur faire taire les armes, parallèlement au Sommet extraordinaire de l'UA sur la ZLEC, qui seront accueilli par l'Afrique du Sud en mai 2020, pour permettre aux chefs d'État et de gouvernement d'examiner la mise en œuvre de la Feuille de route principale sur les mesures pratiques pour faire taire les armes et procéder à une réflexion approfondie, en particulier, entre autres, sur les causes profondes des conflits;
27. **PREND NOTE** de la note de cadrage et sa matrice d'activités sur le thème de l'année 2020 et **SOULIGNE** que les activités de la Feuille de route principale sur les mesures pratiques pour faire taire les armes et le thème de l'année 2020 doivent être financés par le budget des États membres, afin d'atteindre l'autonomie; À cet égard, **AUTORISE** le recours au processus de budget supplémentaire en 2020, qui passe par les Sous-Comités concernés du COREP et le COREP lui-même, pour aider à fournir ce financement, afin d'assurer la pleine mise en œuvre des activités en cours de la Feuille de route principale sur les mesures pratiques pour faire taire les armes et le thème de l'année 2020;
28. **DEMANDE** au CPS, pour marquer la fin de la Feuille de route principale sur les mesures pratiques pour faire taire les armes, en décembre 2020, de soumettre à la Conférence, lors du Sommet de janvier/février 2021, un rapport global sur l'état de la mise en œuvre de la Feuille de route principale sur les mesures pratiques pour faire taire les armes, en tenant compte des résultats obtenus, les défis rencontrés et de la voie à suivre, en vue d'assurer que l'Afrique soit exempte de crises et de conflits.